

Le texte qui précède est le texte authentique de la convention dûment adoptée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail dans sa trente-deuxième session qui s'est tenue à Genève et qui a été déclarée close le 2 juillet 1949.

EN FOI DE QUOI ont apposé leurs signatures, ce dix-huitième jour d'août 1949 :

*The President of the Conference,*  
*Le Président la Conférence,*

GUILDHAUME MYRDDIN-EVANS.

*The Director-General of the International Labour Office,*  
*Le Directeur général du Bureau international du Travail,*

DAVID A. MORSE.